



Procès-verbal de l'assemblée générale du CVLG du vendredi 4 mars 2022

1. Accueil par le Président

Aron Liebkind, président, accueille les participants à l'assemblée générale 2022.

2. Approbation du PV de l'assemblée générale 2021

Le procès-verbal de l'assemblée générale 2021 est approuvé.

3. Rapports annuels du CVLG pour 2021

a. Rapport du président

Aron Liebkind présente le rapport d'activité de l'année écoulée et sa vision pour l'avenir du club.

« Bonsoir et bienvenus à assemblée générale 2021 !

Voilà un an que je suis à la présidence de notre club, comme vous le savez ma nomination à ce poste s'est faite de manière peu conventionnelle. Raph ayant décidé de se retirer de ce poste après 5 années bien courageuses, aucun candidat à sa succession ne s'est manifesté, le comité aurait eu à gérer le club sans président ce qui me paraissait inconcevable, j'ai donc proposé d'assumer cette tâche afin de permettre un fonctionnement le plus normal possible. Je pensais bien connaître ce club, je le fréquente depuis un bon nombre d'années, mais vu d'ici (du poste de président), ça change la perspective.

Le club est avant tout une association à but non lucratif. Il a besoin pour exister d'une gestion.

Ce travail est assuré (comme il l'a toujours été) par des bénévoles. Des gens qui donnent de leurs temps et de leur énergie pour accomplir des tâches souvent ingrates et rébarbatives. Et tout ça pour pas un sou, ils n'attendent rien en retour. Pour l'année 2021, c'est l'équipe devant vous qui s'est chargée de relever le défi. Avec beaucoup d'enthousiasme, j'ajouterais. ...

Il est donc déplorable qu'il existe encore des membres qui s'obstinent à envoyer des mails de reproches et critiques dans des formes désobligeantes et même insultantes. C'est contre-productif et même décourageant, quand on œuvre gratuitement, de se faire remercier de la sorte. Un peu de savoir-vivre, de respect, c'est tout ce qu'il vous est demandé.

J'aimerais vous parler des demandes de réductions des cotisations en



Club de Vol Libre Genève



compensation des cotisations versées à d'autres clubs, pour ceux qui sont membres dans deux clubs. Nous avons fait une erreur en annonçant que nous évaluerons chaque demande au cas par cas. Personnellement, je pensais que nous témoignions ainsi notre solidarité envers ceux aux revenus les plus modestes.

Mais le nombre de ces demandes nous dépasse totalement, et ce n'est pas les moins riches qui nous les envoient, bien au contraire. La situation est très vite devenue ingérable. Nous passons plus de temps à statuer sur ces cas que sur la gestion du club. Nous mettons donc un terme à cette pratique qui est à sens unique, comme aucun autre club (à ma connaissance) n'accorde ce genre de réductions. Nous traiterons néanmoins les demandes déjà formulées jusqu'à aujourd'hui.

Parlons un peu d'argent : 150 francs ! C'est le montant de votre participation à l'existence de votre club. Nous avons un énorme terrain, un parking gratuit, un club house, des toilettes toujours propres, un bus, un magasin d'approvisionnement ... je continue la liste ? Tout ça à disposition tous les jours durant 7-8 mois pour chacun d'entre nous. C'est chez nous, c'est notre club. 150 francs pour tout ça, c'est beaucoup ? C'est trop ? La comptabilité qui va vous être présentée dans un instant ne va pas dans ce sens. Je crois qu'au fil du temps on a tous un peu perdu la notion de la valeur du privilège que nous avons. Oui, peut-être peut-on dire que c'est un club de luxe, c'est le sens dans lequel il a évolué au fil du temps.

On nous a fait la remarque qu'étant donné les avoirs du CVLG, nous aurions tout à fait de quoi réduire le montant des cotisations des membres. Le club va au-devant d'une grosse dépense pour la rénovation du clubhouse qui, après bon nombres d'années de service, ne résistera plus très longtemps à l'usure du temps.

Il y a un dernier point dont je dois vous parler ce soir. Il s'agit de la question des professionnels. Il y a 2 ans, à l'occasion de l'AG, nous avons entendu un long discours nous expliquant comment organiser l'intégration de nouvelles entités commerciales du parapente au sein de notre club. Mais dans cette étude il manquait l'essentiel, le plus important. Si on se replonge un peu dans le passé, on s'aperçoit que si le club a toujours tenu à préserver les choses comme elles sont. C'est dû à l'expérience marquante d'une période très mouvementée. Deux écoles se disputaient le même territoire, les membres se sont retrouvés pris à partie et des querelles qui sont allées jusqu'aux poings. Le comité de l'époque a dû prendre la décision de n'accepter, au sein du club, aucune autre entité commerciale du vol libre que l'école que vous connaissez. Depuis, nous bénéficions du calme et la sérénité que nous apprécions tous. Et maintenant, des voix s'élèvent pour nous sommer d'ouvrir le champ libre à toutes celles et ceux désireux de venir s'enrichir sur le dos de nos infrastructures. Mais quelles garanties nous propose-t-on que cela n'engendrera pas de nouvelles querelles ? Et lorsque les conflits éclatent, qui va se charger de séparer les énervés ? Est-ce qu'on compte sur le comité pour le faire ? C'est une tâche que



je ne pourrai pas assurer.

Je suis d'avis qu'il serait dangereux pour le club de prendre le risque de querelles. Je ne serai pas le président qui ouvrira cette porte.

Je vous dis tout ça parce que ce que je vous ai décrit est ma vision du club et le sens qui, je pense, lui convient. Mais si vous pensez que je me trompe, que le club devrait évoluer dans une autre direction, alors ne me réalisez pas ! Il en va de même pour la plupart des membres du comité ici présents.

Pour terminer, je tiens à adresser un immense merci à toute l'équipe du comité qui ont beaucoup donné pour le club tout au long de cette année. Il y a d'autres membres qui nous ont aussi beaucoup aidés. Je pense tout particulièrement à PiéPié sans qui il aurait été énormément plus difficile de mener à bien la gestion du club. Merci à toi ».

b. Résultats de la navette

Ivann Milenkovic présente le nombre de montées effectués par la navette et les résultats.

c. Fluctuation des membres

Zora Chappatte expose que le club compte 253 membres. 78 membres actifs n'ont pas encore réglé leur cotisation pour 2022.

d. Professionnels de l'école et de la buvette

Christian Gehri indique que les vols biplaces ont été interdits début 2021. En outre, la réglementation a changé. Les assurances suisses exigent dorénavant un brevet professionnel d'Etat (BPE), plus un brevet de pilote biplace suisse. 450 vols biplace ont eu pu avoir lieu.

L'école va bien. La demande de formation est en augmentation : 40 nouveaux élèves inscrits pour le brevet, sur un total de 60 élèves. Le bilan de la vente de matériel est positif.

Tof indique que l'activité de la buvette a été mise à mal par le COVID.

La prime Tof aura lieu le vendredi 1^{er} avril 2022.

e. États financiers

Alex Erni présente les comptes du CVLG pour l'année 2021. Le résultat d'exploitation net présente une perte qui se monte à CHF 4'203.46.

Différentes raisons expliquent cette perte. Pour simplifier, la raison du COVID est retenue. Il y a eu moins de montées cette année.

Les fonds propres sont de l'ordre de CHF 136'412.26.

Le budget pour 2022 prévoit des produits et des charges équilibrés à environ CHF 78'000.

*Un extrait des comptes (exploitation et bilan) se trouve en fin de PV.



f. Rapport des vérificateurs aux comptes

Alexandre Bosshard et Jean-François Veuve ont vérifié les comptes et confirment que tout est en ordre.

4. Approbation des comptes 2021

Les comptes sont approuvés, avec une abstention.

5. Décharge du Comité du CVLG pour l'exercice 2021

L'assemblée accorde la décharge au comité, avec une abstention.

6. Élection du Président et du Comité du CVLG pour 2022

Aron Liebkind est réélu président à l'unanimité.

Les membres du comité sont élus :

- Zora Chappatte
- Alex Erni
- François Schafroth
- Ivann Milenkovic
- Franck-Johann Bodenmann
- Francis Pauchard
- Olivier Dunant.

7. Élection des vérificateurs aux comptes du CVLG 2022

Alexandre Bosshard et Christian Ballif sont élus pour la vérification des comptes de 2022.

8. Divers

Zora Chappatte rappelle que le club recrute un(e) chauffeur(euse). Passez le mot. Les membres peuvent aussi conduire la navette à tour de rôle, et ils reçoivent un ticket de montée.

Zora indique que des groupes de travail ont été mis en place pour animer le club :

- Infrastructure & organisation
- Navette
- Formation continue
- Sorties & voyages
- Manifestations
- Communication.

Election de membres d'honneur

Christian Perret, dit Moustique et Yves Ménard sont élus membres d'honneur pour les éminents services qu'ils rendent et ont rendu au club. La majorité de l'assemblée approuve ces 2 élections.

L'assemblée discute de l'opportunité de ne pas sonner la cloche pour une salade.
A rediscuter...



Club de Vol Libre de Genève Compte d'exploitation au 31.12.2021

Produits

Cotisations	39 395,00 CHF
Ventes de tickets	11 162,67 CHF
Six (paiement par carte)	5 837,09 CHF
Donation	6 005,00 CHF
Loyer Club House	4 300,00 CHF
Loyer Ecole (et particip électricité)	4 627,10 CHF
SUVA (rembt de primes)	1 289,55 CHF
Total des produits	72 616,41 CHF

Dépenses

Salaires des chauffeurs (Aomar, été, Théo)	14 477,30 CHF
Charges sociales (Avs,Ai,APG,chômage)	3 242,80 CHF
Loyer du terrain	11 942,50 CHF
Assurances	2 112,65 CHF
Frais véhicule (avec assurance)	3 239,80 CHF
Frais postaux et frais swisscom	930,40 CHF
Frais informatiques	1 069,90 CHF
Frais administratifs	3 313,50 CHF
Frais de fonctionnement	4 763,20 CHF
Frais d'investissement (amortissements)	10 455,00 CHF
Frais SIG (électricité et eau)	2 918,20 CHF
Frais bancaires et intérêts	68,80 CHF
Impôts (IFC, IFD)	2 779,20 CHF
Frais carburant	2 178,38 CHF
Frais de remises aux normes (électricité)	3 839,35 CHF
Frais du comité	1 065,60 CHF
Frais liés à la buvette	2 508,60 CHF
Frais et services liés à l'école	5 598,00 CHF
Frais de SIX	316,69 CHF
Total des charges	76 819,87 CHF

Résultat (perte nette) pour 2021	- 4 203,46 CHF
---	-----------------------

Genève, le 9 février 2022.

Alex ERNI : comptable



BILAN DU CLUB GENEVE VOL LIBRE (CVLG) au 31 décembre 2021

ACTIF		PASSIF	
Actifs circulants		Passif exigible à court terme	
Caisse	0,00 CHF	Cibancier	0,00 CHF
CCP compte courant 12 18074 4	1 192,17 CHF	Produits reçus d'avance (coté banque)	5 260,00 CHF
CCP compte manifestation : 10 753 049 5	0,00 CHF	Produits reçus d'avance (coté poste)	1 050,00 CHF
CCP Deposito 583 0	0,00 CHF	Charges à payer	465,08 CHF
Compte Carte Mypos	0,00 CHF		
Banque Raiffeisen : 0 336 4	8 001,08 CHF		
Banque Raiffeisen : 1023 1	15 912,14 CHF		
Banque Raiffeisen : parts sociales	20 000,00 CHF		
Débiteur	900,00 CHF	Total intermédiaire	6 775,08 CHF
Charges payée d'avance	3 732,85 CHF		
Produits à recevoir	950,15 CHF		
Actifs immobilisés		Capitaux propres	
Cabane école	5 152,00 CHF	Capital	136 412,26 CHF
<i>Amort. Cumulés sur cabane école</i>	<i>41 160,00 CHF</i>		
Véhicule	2 869,80 CHF		
<i>Amort. Cumulés sur véhicule</i>	<i>24 660,00 CHF</i>		
Machines et appareils	1 609,55 CHF		
<i>Amort. Cumulés sur machine et appareils</i>	<i>10 008,60 CHF</i>		
Tente fixe	1 196,70 CHF		
<i>Amort. Cumulés sur tente fixe</i>	<i>11 966,00 CHF</i>		
Four et armoires frigo	8 579,75 CHF		
<i>Amort. Cumulés sur four et armoires frigo</i>	<i>8 579,75 CHF</i>		
Webcam	8 226,45 CHF		
<i>Amort. Cumulés sur webcam</i>	<i>8 226,45 CHF</i>		
Terrasse et tente	3 000,00 CHF		
<i>Amort. Cumulés sur terrasse et tente</i>	<i>3 000,00 CHF</i>		
Informatique	1 440,00 CHF		
<i>Amort. Cumulés sur informatique</i>	<i>1 440,00 CHF</i>		
Total	143 187,34 CHF	Total	143 187,34 CHF

Genève, le 9 février 2022 : Alex Erni